

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 26.06.2025**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2025-03-36 - ENVIRONNEMENT (8.8) BIODIVERSITE ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL — REQUALIFICATION DU SITE DE LA ROCHOTTE A PIERRE-LA-TREICHE - ACQUISITION DES TERRAINS**

**DATE DE CONVOCAION : 19 JUIN 2025**

**DATE DE PUBLICATION : 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine</b> (ayant la procuration de PICARD D.), <b>BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc</b> (ayant la procuration de MARTIN V.), <b>POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc</b> (départ à compter de la 2025_03_04), <b>PAYEUR Emmanuel</b> (départ à compter de la 2025_03_05), <b>VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice</b> (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), <b>GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger</b> (ayant la procuration de KNAPEK P.), <b>MAURY Christophe</b> (ayant la procuration de RADER AH.), <b>GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO M.), <b>ARNOULD Raphaël</b> (ayant la procuration de CARON JF.), <b>LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril</b> (ayant la suppléance de MANSUY T.), <b>PIERSON Chantal</b> (ayant la procuration de SEGAULT JF.), <b>CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick</b> (ayant la suppléance de MATTE JF.), <b>COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde</b> (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), <b>DICANDIA Chantal</b> (ayant la procuration de BONJEAN M.), <b>ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de CAULE E.), <b>ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy</b> (ayant la procuration de GUEGUEN M.), <b>BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick</b> (ayant la procuration de ERDEM O.), <b>SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>3 Suppléances.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>WINIARSKI Patricia</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.</b>

Par délibération du 12 décembre 2024, le conseil a validé la modification de l'intérêt communautaire lié à la compétence « protection de l'environnement » en y ajoutant, l'acquisition, la réhabilitation, la gestion, la protection, l'animation et le suivi du site de la Rochotte à Pierre-la-Treiche.

Le site de la Rochotte d'une surface de 17 ha 03 a 26 ca, est composé de 2 parcelles cadastrées ZA 4 et 10 sur le ban de la commune de PIERRE-LA-TREICHE.

Il comporte 5 ha de forêt, des terres maraîchères riches, une série de bassins piscicoles, de production de cresson, des bâtiments, un laboratoire d'alevinage et une zone dédiée à la pêche de loisirs.

A l'issue d'une période fructueuse où ce site a accueilli durant de nombreuses années des activités piscicoles, de maraîchage et de pêche de loisirs, le site fut laissé à l'abandon puis acquis par la commune le 21 mars 2022 pour la somme de 30 000.00 € hors droits et taxes.

Après plusieurs phases d'études de faisabilité réalisées en 2024 et 2025, la collectivité a proposé de se positionner sur un projet de réhabilitation de ce site, l'objectif principal étant d'y créer des outils d'éducation et de sensibilisation au vivant et à la biodiversité, en s'appuyant sur les activités de production du site et à partir d'un parcours pédagogique d'initiation à l'environnement.

Ces activités et missions ont vocation à toucher le public scolaire et les habitants de l'ensemble du territoire intercommunal et entrent en résonance avec plusieurs actions déjà mises en œuvre par la CC2T : PCAET, suivi des espaces naturels sensibles, actions en faveur de l'écocitoyenneté, insertion par l'activité, possibilité de faire du site un point de départ vers une multitude de points d'intérêts locaux (grottes, étangs, prieuré, source de l'Aroffe, circuits vélos routes, activités nautiques kayak et aviron).

Le projet en cours d'étude pour la requalification du site de la Rochotte se poursuit en 2025, avec l'acquisition foncière de cet espace à la commune et la mise en œuvre des études faune flore lancées en février 2025, qui permettront de mieux discerner ce qu'il est possible de réaliser sur le site, dans le cadre de la préservation de la biodiversité et de la sauvegarde des espèces

Pour mémoire, cette emprise foncière regroupe sur l'ensemble de sa surface plusieurs espaces (forêt, zone humide, ancienne cressonnière, ancien site de pisciculture) dont la vocation est d'être réaménagés pour y offrir des activités de découverte faunistique et floristique, de sensibilisation à l'éco-citoyenneté, de maraîchage et de pisciculture.

La commune de PIERRE-LA-TREICHE propose que le site soit cédé à la CC2T pour un prix identique à son acquisition en 2022, soit 30 000.00 € hors droits et taxes.

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 qui fixe le seuil obligatoire de consultation des Domaines à 180 000.00 € hors droits et taxes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu l'inscription des crédits nécessaires à l'acquisition du site au budget 2025,

Attendu que la CC2T souhaite se porter acquéreur à PIERRE-LA-TREICHE lieudit « A LA ROCHOTTE », d'une propriété bâtie et non bâtie dénommée « DOMAINE DE LA ROCHOTTE » comprenant l'ensemble des installations de pisciculture avec les bassins, les aménagements d'un parcours de pêche avec terrains et diverses autres parcelles en nature de forêt figurant ainsi au cadastre, pour un total de :  
17 ha 03 a 26 ca :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
ZA	4	A LA ROCHOTTE	00 ha 27 a 15 ca
ZA	10	A LA ROCHOTTE	16 ha 76 a 11 ca

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Accepter l'acquisition du site de La Rochotte à Pierre-la-Treiche, d'une surface totale de 17 ha 03 a 26 ca tel qu'exposé supra au prix de 30 000.00 € hors droits et taxes
- Engager des opérations de bornage en tant que de besoin,
- Autoriser la signature de toutes pièces utiles,
- Désigner le président ou son représentant pour la signature de l'acte et de toutes pièces utiles,
- Préciser que les crédits figurent au budget de référence.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 10h26

REÇU EN PREFECTURE  
le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20250626-2025\_03\_36-